



Les Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques sont maintenant adoptés !

Mont-Laurier, le 14 juin 2021 – La démarche d’élaboration d’Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) aura été l’un des projets marquants de l’année 2020-2021 pour le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). Ce projet tout comme les autres réalisations du COBALI au cours de la dernière année ont été présentés lors de l’Assemblée générale annuelle des membres, le 9 juin dernier, tenue en mode virtuel.

De février 2020 à mars 2021, le COBALI aura ainsi réussi, malgré la pandémie, à déterminer des OCMHH en concertation avec les acteurs de l’eau du territoire : sondage citoyen en ligne; autre sondage spécifique pour les MRC et municipalités de la zone de gestion du COBALI; discussions avec des experts du territoire; rencontre virtuelle avec les MRC pour la formulation des OCMHH. Résultats : six objectifs ont été définis en priorisant les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques liées à la qualité de l’eau, la biodiversité, la rétention des crues et la lutte contre les changements climatiques (voir libellés complets des OCMHH en **ANNEXE**). Adoptés par la Table de concertation du COBALI en mars dernier, représenté par son conseil d’administration, ils sont maintenant intégrés dans le Plan directeur de l’eau et son plan d’action 2018-2023 (disponibles au www.cobali.org/documents/). Rappelons que cette démarche découle d’une exigence de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques adoptée en 2017. Les OCMHH ont donc été déposés auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

Maintenant que des OCMHH ont été identifiés pour les trois bassins versants couverts par la zone de gestion du COBALI (rivière du Lièvre, rivière Blanche et ruisseau Pagé), il revient aux MRC d’en tenir compte dans leurs outils de planification et d’aménagement du territoire. En effet, la Loi de 2017 stipule également que les MRC ont jusqu’à juin 2022 pour élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques pour leur territoire administratif, mais en prenant en compte également les bassins versants qui s’y trouvent ainsi que les Plans directeurs de l’eau associés. D’ailleurs, le COBALI collabore déjà au processus d’élaboration des Plans régionaux des MRC présentes dans sa zone de gestion.

Autres projets majeurs 2020-2021

Parmi les autres projets majeurs de l’année 2020-2021, mentionnons entre autres le projet de caractérisation de la rivière Blanche (MRC de Papineau) dans lequel une belle collaboration a eu lieu entre le COBALI et la MRC ainsi que plusieurs municipalités traversées par la rivière. Par ailleurs, le COBALI est clairement entrée dans la vague vidéo alors que le contexte pandémique a considérablement limité les

occasions d'aller à la rencontre directe du grand public pour l'informer et le sensibiliser. Ainsi, l'organisme a produit et diffusé sur son site Web et ses réseaux sociaux deux webséries informatives composées chacune de 5 épisodes (« Le cycle de l'eau domestique » et « Vingt milieux sous les rivières ») ainsi que 4 capsules vidéo permettant d'identifier et de mieux connaître les types de milieux humides (tourbière – marécage – marais – étang/eaux peu profonde). Pour prendre connaissance de tous les projets 2020-2021, on peut consulter le [rapport annuel](#) sur le site Web du COBALI.

CA : départs et arrivée

D'une part, le COBALI tient à remercier chaleureusement pour leur temps et leur dévouement deux administrateurs de longue date qui ont choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat. Il s'agit de M. Réal Ducharme (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs), qui cumule près de 12 années au conseil d'administration de l'organisme, et Mme Lyz Beaulieu (résidente de Notre-Dame-de-Pontmain), membre fondatrice en 2003, elle aura été présente au total durant 14 années. D'autre part, félicitations à Mme Jinny Jobin (résidente de Denholm), nouvelle administratrice qui occupe le siège citoyen, et à Mme Aglaé Jobin-Miller (Corporation du Parc du Poisson Blanc), réélue au siège environnement.

Au niveau exécutif, M. Gaétan Guindon (maire de Denholm) demeure à la présidence du COBALI, tandis que Mme Jobin assurera le secrétariat, M. Pierre Raïche (Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf) la vice-présidence Nord, M. David Cyr (Corporation du Territoire Lausois) la vice-présidence Sud, puis Mme Julie Chagnon (Evolugen) est la nouvelle trésorière.

« Je suis bien satisfaite du déroulement et de la belle participation lors de cette première AGA tenue en mode virtuel! Même si cela a donné lieu évidemment à une ambiance différente d'une rencontre en personne, cela aura au moins permis à de nouveaux participants, diversifiés, de participer à notre Assemblée annuelle, affirme Janie Larivière, directrice générale du COBALI. En effet, la tenue en ligne a ainsi aboli les nombreux kilomètres à parcourir habituellement pour y assister en personne, compte tenu de la grandeur de la zone de gestion, ce qui a nécessairement facilité la participation d'un plus grand nombre! »

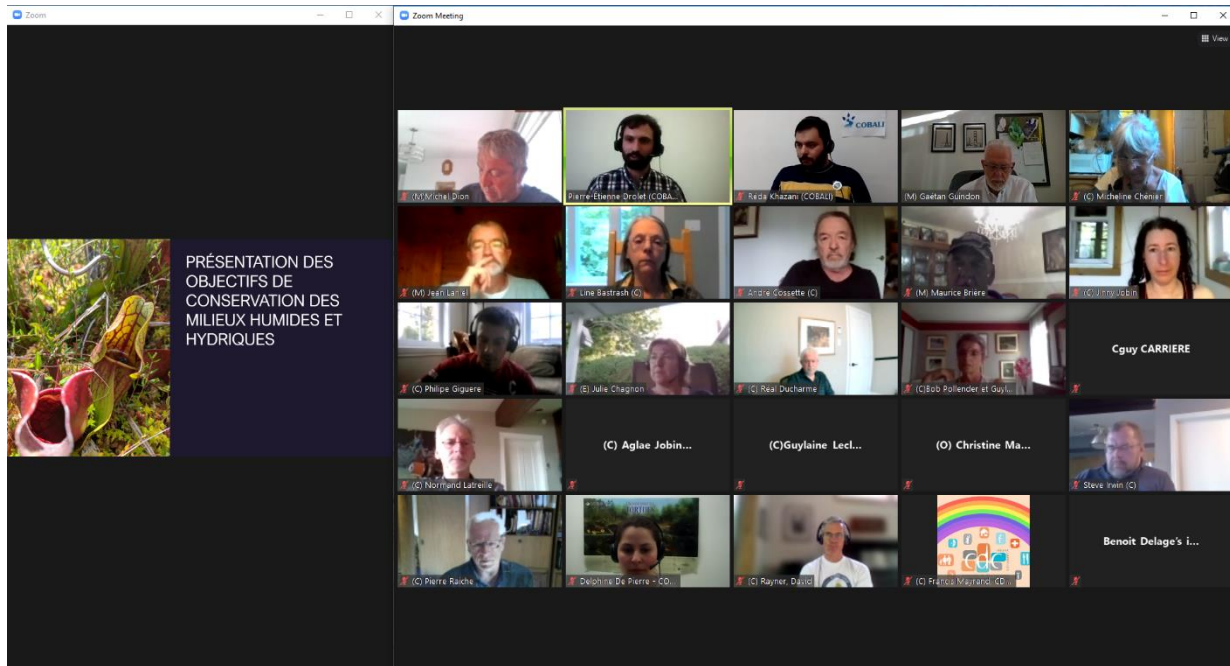
À propos du COBALI...

Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec mandatés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour élaborer, coordonner la mise en œuvre et faire le suivi d'un plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion. Organisme sans but lucratif créé en 2003, il est géré par un conseil d'administration représentatif des différents acteurs de l'eau du territoire, agissant également comme table de concertation. La mission du COBALI est la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés. Suivant le territoire de l'eau (bassins versants), la zone de gestion du COBALI s'étend donc du nord des Laurentides au sud-est de l'Outaouais, chevauchant ainsi (en tout ou en partie) une trentaine de municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et les secteurs Buckingham et Masson-Angers de la ville de Gatineau : www.cobali.org/zone-de-gestion.



-30-

SOURCE : Caroline Collin, responsable des communications
819 440-2422 • communication@cobali.org



B.V. : La détermination d'Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques est l'une des réalisations 2020-2021 du COBALI présentées lors de son Assemblée générale annuelle le 9 juin dernier. (Crédit photo : COBALI)

ANNEXE

Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) adoptés par le CA du COBALI et déposés au MELCC

Enjeu : Maintien de la qualité de l'eau

- Conserver les milieux jugés importants pour les fonctions de filtration et de réduction de l'érosion

Enjeu : Protection de la biodiversité

- Conserver les complexes de milieux humides de grande taille et comprenant des types diversifiés
- Conserver les milieux humides ou hydriques qui constituent des habitats irremplaçables ou importants pour des espèces menacées et vulnérables

Enjeu : Adaptation aux changements climatiques et rétention d'eau

- Conserver les milieux riverains des plaines inondables jouant un rôle important pour la rétention des crues et la conservation de l'espace de liberté des grands cours d'eau, dont au moins un secteur inondable de type marécage pour chacun des cours d'eau suivants: rivière du Lièvre et réservoirs associés, rivière Kiamika, rivière Blanche, rivière des Outaouais

Enjeu : Lutte contre les changements climatiques

- Conserver une proportion suffisante de grandes tourbières pour maintenir les services de séquestration de carbone, sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

Enjeu intégrateur : Représentativité et maintien des fonctions

- Assurer une représentativité des superficies occupées par tous les types de milieux humides présents dans chaque domaine bioclimatique.